

LA TOLERANCE ET LE REFUS DE TOUTE DISCRIMINATION

On peut définir la tolérance comme « *l'attitude de quelqu'un qui admet chez les autres des manières de penser et de vivre différentes des siennes propres.* » [Dictionnaire Larousse].

Le droit à la tolérance permet à chacun d'être différent. Selon Amnesty International, « *Nul ne doit être privé de ses droits parce qu'il est différent* ».



Pour garantir le droit de chacun de vivre avec ses différences, toute forme de discrimination doit être rejetée.

Le fait de défavoriser une personne pour des motifs d'origine géographique, de sexe, d'identité, de genre, d'orientation sexuelle, de mode de vie, d'apparence physique, d'âge, d'état de santé, de handicap, de caractéristique génétique, de religion, ou de sa situation économique (pauvreté, chômage...) est illégal et sanctionné.

I- La tolérance et le refus des discriminations dans les grands textes

1) Dans le monde

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) :

Art 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

Art 2 : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, **sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.** De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté ».

Art 7 : « **Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.** Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

La Déclaration de principes sur la tolérance, adoptée à Paris, le 16 nov. 1995, par l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) à Paris, le 16 nov. 1995. Elle explique la nécessité d'une société tolérante et en quoi l'éducation est le moyen le plus efficace de prévenir l'intolérance.

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'ONU le 13 Décembre 2006.

Le 16 novembre est la Journée internationale pour la tolérance.

2) En France

Dès 1789, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirme l'égalité comme principe fondamental :

Article 1 : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits* ».

Article 10 : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses (...)* ».

Plus récemment, plusieurs lois ont précisé et étendu les discriminations interdites :

- 4 août 1982 : Loi de dépenalisation de l'homosexualité, proposé par Robert Badinter, ministre de la Justice.

- 23 avril 2013 : Ouverture du mariage aux couples homosexuels.

- 11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi définit pour la première fois le handicap dans un texte de loi. Elle apporte de nombreux changements dans l'accessibilité aux bâtiments et aux transports, le droit à l'emploi, etc. L'Etat reçoit l'obligation de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaire à la scolarisation en milieu ordinaires des enfants et des adolescents handicapés.

- 12 juillet 2018 : L'Assemblée nationale a voté la suppression du mot « race » de la Constitution. Elle a considéré que l'espèce humaine est unique et que ce terme est chargé d'un passé colonial et esclavagiste.

Enfin, l'Etat punit les personnes responsables de discrimination :

Article 225-2 : Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 177

*La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :
Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.*

II- Un droit qui reste à défendre

Malgré les progrès sur la prise de conscience du droit à la différence de chacun et du devoir de tolérance pour tous, les violences et les discriminations contre les différences sont encore nombreuses :

1) Concernant l'homophobie et la transphobie

L'homophobie est « l'attitude d'hostilité à l'égard des homosexuels [réels ou supposés], hommes ou femmes ». La transphobie est l'attitude d'hostilité envers les personnes transgenres (personne qui ne s'identifie pas avec leur genre biologique : par exemple, une personne née « femme » mais qui se sent et s'affirme « homme »).

Aujourd'hui, l'homosexualité et la transsexualité sont considérés comme un crime dans 74 Etats, condamné par de la prison, de la torture voire la peine de mort. Par exemple, en **Tchéchénie (Russie)**, selon une ONG russe, une quarantaine de personnes homosexuelles ou supposées l'être auraient été arrêtées en décembre 2018, emprisonnées et certaines torturées. Deux d'entre elles seraient mortes.

Même dans les pays où leurs droits sont garantis, les personnes LGBT ne sont pas à l'abri de violences :

- Aux **Etats-Unis**, 49 personnes ont été tuées le 12 juin 2018 dans un bar gay de Floride. Le suspect, Omar Mateen, ferait parti de Daech: l'organisation Etat islamique a d'ailleurs revendiqué l'attaque.

- En **France**, l'association SOS Homophobie, a enregistré un bond de 66% des agressions physiques LGBTphobes avec 231 agressions en 2018 contre 139 en 2017. Lors du dernier trimestre, une agression physique était signalée chaque jour. Les lesbiennes sont la catégories de personnes pour lesquelles les agressions augmentent le plus.

2) Concernant la gestion du handicap

Plus de 650 millions de personnes dans le monde vivent avec un handicap (soit 10% de la population). 90% des personnes handicapées vivent dans un pays en développement.

En **France**, le handicap est la première cause de discrimination (rapport annuel 2017 du Défenseur des droits).

Ainsi, la France a été dénoncée par l'ONU et condamnée par l'UE pour le mauvais traitement infligé aux enfants autistes à cause du non-respect de leur droit à la scolarisation.

3) Concernant le racisme

Bien qu'il soit interdit et en même en recul dans de nombreux pays du monde, le racisme sévit toujours :

- aux **Etats-Unis**, le mouvement « Black lives matter » se mobilise contre le racisme envers les Afro-Américains, notamment contre la brutalité policière envers la communauté noire-américaine. Le mouvement est né à la suite de l'acquiescement d'un gardien de nuit qui avait tué un adolescent afro-américain en Floride.

- en **Italie**, les crimes racistes ont été multipliés par 11 en quatre ans. Le racisme est particulièrement visible dans le milieu sportif.

- en **France**, les Roms sont victimes d'agressions suite à des rumeurs sans fondement qui reposent sur des préjugés racistes (ils enlèveraient des enfants, alors qu'aucun enfant n'a disparu ...).

4) Concernant la liberté religieuse

- En **Birmanie**, les Rohingyas sont victimes d'un génocide dénoncé par l'ONU depuis 2015. Au moins 10 000 d'entre eux ont été massacrés et 700 000 ont fui au Bangladesh. La principale cause de ces violences est le rejet de la religion musulmane des Rohingyas par le gouvernement et la population birmane, qui s'identifient au bouddhisme.

- Au **Pakistan**, Asia Bibi, une paysanne chrétienne, mère de famille, a été condamnée à mort en 2010 (mais elle est finalement libérée en 2018). Elle était accusée de blasphème (insulte envers la religion dominante – ici, l'Islam) par des femmes de son village suite à une dispute au sujet d'un verre d'eau. Depuis 2011, une centaine de personnes ont été mises en cause pour blasphème dans le pays.